



évaluation des biens immobiliers

Par **mamina83**, le **27/04/2015** à **10:45**

bonjour

en 2009 mes parents ont fait une donation partage à chacun des 3 enfants

je viens de m'apercevoir que les appartements des 2 autres enfants ont été sous évalués

mon frère dit que l'évaluation a été faite par le notaire avec un barême sans jamais avoir vu les appartements

cette procédure est-elle légale?

puis-je contester ces évaluations erronnées? par quels moyens?

pour ma part en 2009 je n'ai signé que l'acte de donation de l'appartement qui m'était donné;

je n'ai donc pas eu connaissance des montants des 2 autres biens

après le décès de papa maman souhaite me donner le garage attenant à mon appartement

qu'ils avaient acheté après la donation

elle souhaite nous mettre à égalité car eux ils ont déjà le garage avec l'appartement donné

mon frère et ma sœur réclament la même somme que le garage que maman veut me donner

maman dit qu'elle ne pensait pas qu'elle devait compenser ce don par une telle somme; son

souhait était seulement de nous mettre à égalité en possédant un même bien appartement et

garage

j'attends vos conseils avec impatience car nous allons devoir prendre une décision

merci de vos réponses